

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-98-9

Service consulté

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE (E055)**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES DU PERSONNEL DU COLLEGE KENNEDY, A MULHOUSE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 2 565€ à l'Amicale du Personnel du collège KENNEDY, à MULHOUSE, pour le stationnement des véhicules des personnels du collège, au titre de l'année scolaire 2007/2008, conformément aux modalités fixées par convention signée le 15 janvier 2008.*

Le personnel du collège KENNEDY ne dispose plus de parking depuis le lancement des travaux d'extension des bâtiments.

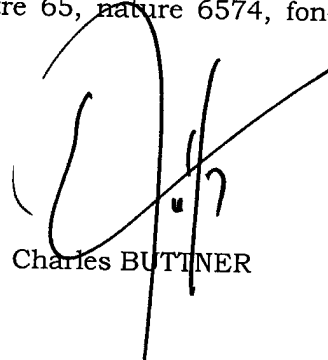
Par délibération du 20 décembre 2007, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement pour le subventionnement du stationnement des véhicules du personnel du collège à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec la ville de MULHOUSE.

Une convention fixant les modalités d'attribution de la subvention a été signée le 15 janvier 2008 avec la ville de MULHOUSE et l'Amicale du Personnel du collège KENNEDY, gestionnaire du dispositif.

Je vous propose de m'autoriser à verser à l'Amicale du Personnel du collège KENNEDY une subvention d'un montant de 2 565€, représentant la participation départementale au titre de l'année scolaire 2007/2008.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTINER